

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : DISSERTATION

N° Anonymat : A000562948

Nombre de pages : 8

17.5 / 20

Epreuve : 101 Matière : 04.56 Session : 2020

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

D'après Brohm, la mystification des STAPS "repose aujourd'hui sur la mystification du sport et de ses parrains capitalistes" (Brohm, "La théorie critique du sport", Revue STAPS, 126, 2019), soulignant l'importance qu'il faut, selon lui, accorder à l'analyse des valeurs dominantes véhiculées par le sport. D'autre part, les enseignants d'EPS sont tenus de développer chez leurs élèves un regard critique vis-à-vis du spectacle sportif (Programmes Lycée Général et Technologique, 2019). Au regard de ces propos, peut-on dire que la conception et l'organisation des pratiques physiques scolaires proposées en EPS depuis 1936 ont participé de l'incorporation de valeurs dominantes (Lefèvre, 2011, Bleyer)?

La position exprimée par Lefèvre ("Corps Baroque et éducation scolaire", 2007) est de questionner la finalité derrière la conception de l'Education physique et sportive (EPS) à l'école aujourd'hui. En effet, tout au long de l'histoire, l'éducation physique n'est inscrite dans le système scolaire français pour des finalités bien précises et régulièrement remises en question (Armand, "Le corps en mouvement", 1881). L'objectif affiché de citoyenneté de 2018 "L'EPS vise à éduquer un citoyen" ne renvoie sans doute pas à la même conception de l'enseignement que l'objectif hygiénique de 1845 "L'EPS s'assure avant tout du développement moral de l'enfant" (Instruction Ministérielle, 1845). Bleyer soutient que la conception des pratiques physiques scolaires proposées s'inscrit en continuité des enjeux sociaux et des valeurs dominantes dans le monde de l'époque (Bleyer, "Archéologie de la cognitomorphose d'un champ", 1993). Mais dans quelle mesure cette finalité sociale attribuée à l'EPS se répercute-t-elle dans la conception et l'organisation des pratiques proposées en EPS?

Les pratiques physiques proposées renvoient à des pratiques sociales de référence, parmi lesquelles des choix sont réalisés par les législateurs afin de définir celles qui intégreront l'Ecole (Forquin, "École et Culture", 1983). Or, les pratiques de 1936 ne sont pas celles de 2020, de la "gymnastique pourrienne" (Armand, 1889) aux activités physiques sportives et artistiques (APSA), les choix diffèrent. L'intégration du sportif et son utilisation par les enseignants nécessite donc d'être réfléchie au regard des finalités de l'EPS et des alternatives disponibles. En effet, si les activités physiques de pleine nature (APPN) sont aujourd'hui pratiquées par la moitié des français actifs (Baromètre national du sport, 2018), pourquoi sont-elles si peu enseignées (Combaz et Huet, "Quelle culture corporelle à l'école", 2009)? Est-ce un choix culturel des législateurs vis à vis des finalités de l'EPS? Ou est-ce lié à la conception des

...1.1.8...

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : DISSERTATION

N° Anonymat : A000562948

Nombre de pages : 8

17.5 / 20

pratiques physiques à proposer pour les enseignants ?
en EPS

S'il est nécessaire d'interroger les finalités et choix effectués par les législateurs depuis 1836, ces réformes s'actualisent dans des pratiques enseignantes (Broth, Du changement à l'école, 2013). Or, les pratiques enseignantes, l'organisation qu'ils proposent est à envisager dans la pluralité, à la fois diachronique et synchronique (Bouret, "les pratiques des enseignants dans le secondaire", AFRAEPS, 2012). Ainsi, la relation que l'enseignant propose à l'environnement des élèves peut confirmer ou infirmer l'affirmation d'une "domestication à travers un réseau de normes répressives et morales" (Figne 2). Vigarello (Le corps redressé, 1898) soutient que les "interdits très précis" en EPS au cours de la première moitié du ~~XX~~^e siècle servaient à "quadriller les corps". Faudrait montrer par ailleurs que l'Ecole renvoie à un véritable "discours panoptique", qui contrôle la relation à l'espace et au temps de ceux qui la fréquentent (Surveiller et punir, 1875). Des commandements précis dans les Instructions officielles de 1836 sur le silence et les déplacements des élèves à l'autorité-dialogue-contributrice de Tarré (L'engagement des élèves en EPS, 2018) peut-on dire que la mise en œuvre et l'organisation des pratiques physiques scolaires proposées se sont éloignées d'un "réseau de normes répressives" ?

Au-delà des pratiques proposées en EPS, l'organisation des pratiques renvoie à une dialectique entre tradition et innovation (Chobaut, 1837) dans la manière dont les enseignants se réinventent des APSA. En effet, il nous faudra envisager dans quelle mesure les pratiques renvoient à une "relation à l'espace" et à des "codes" constituant une réelle innovation ou s'inscrivent dans la tradition des conceptions de l'EPS (Gleyse, Taire le chose et dire les mots, 2003). Lefèvre (2000) critique le système scolaire français en affirmant que les relations à l'environnement de l'élève n'inscrivent dans un réseau de normes servant l'incorporation des valeurs dominantes. Les innovations en EPS se sont-elles construites en opposition à ce réseau normé ? Faudrait-il considérer la tradition de l'EPS comme étant l'affirmation d'une discipline qui cherche à libérer les corps plus qu'à les quadriller ?

Nous montrerons que l'affirmation de l'œuvre de l'objectif d'incorporation des valeurs dominantes a été relativement dominante depuis 1836 dans la conception et l'organisation des pratiques physiques scolaires proposées en EPS. En effet, le choix des pratiques et leur mise en œuvre répond aux finalités de l'EPS décidées par les législateurs en fonction de l'enjeu social dominant de l'époque, nécessitant alors l'incorporation des valeurs dominantes. Toutefois, les enseignants possèdent une certaine liberté pédagogique, de nombreuses innovations et alternatives s'opposant à la domestication des corps ont pris place en EPS.

1..1..8..

Dans un premier temps, nous montrerons que l'affirmation de Lefèvre est dominante pour une finalité hygiénique au travers de méthodes gymnaïques de 1836 à la fin des années 50. Cependant, des enseignants proposent dans le cadre de l'Ecole Nouvelle une autre conception et organisation des pratiques physiques, servant des finalités plus émancipatrices en travers de méthodes actives.

Dans un second temps, nous montrerons que l'affirmation de Lefèvre reste dominante pour une finalité de performance avec les méthodes sportives en EPS des années 1860 aux années 1880. Toutefois, des alternatives sont proposées au niveau de l'organisation et de la conception des pratiques physiques à travers le courant de l'expression corporelle et l'émergence des APPV.

Dans un troisième temps, nous montrerons que l'affirmation de Lefèvre continue d'être pertinente pour la finalité citoyenne visée à travers les APSA depuis les années 80. Cependant, l'attention portée de plus en plus sur l'expérience de l'élève sera une finalité d'émancipation qui s'oppose au quadrillage des corps.

Au cours de cette première partie, nous allons donc montrer que l'organisation et la conception des pratiques en EPS sont un objectif hygiénique de civilité du corps de 1836 à la fin des années 1950. Effectivement, pour la première moitié du siècle, l'enjeu social majeur auquel ont du faire face les législateurs de l'EP fut la question de la santé, abordée sur un plan principalement physiologique (Fanchi et Duthens, EP et santé au XIX^e siècle, 1992). Suite aux deux guerres mondiales, l'inquiétude de survie sanitaire des populations pousse les législateurs à concevoir une éducation physique engagée (Coar, Histoire de l'engagement en France, 1988), avec la mesure comme repère principal. Ainsi, les Instituts Régionaux d'EP (IREP), créés en 1927, forment les professeurs d'EP au sein des facultés de médecine, où sont enseigné de l'anatomie et de la physiologie surtout (Hugedet, "Panorama synthétique d'une construction dynamique", 2020). Les professeurs d'EP sont ainsi formés à concevoir les activités physiques à proposer en regard des besoins anatomiques et physiologiques qu'elles permettent. Dans ce cadre, les méthodes gymnaïques néo-suédoise et française sont valorisées pour l'EP scolaire dans les Instructions Officielles de 1838 et 1845. Cette perspective hygiéniste se perpétiera au cours des années 1860 et 1880, notamment sous l'impulsion de Pierre Savin, directeur du CREPS de Bordeaux à l'époque, qui publie Vers une EP méthodique en 1863. La conception de l'EP que l'on retrouve dans ce livre et dans la JO de 1859 est aussi celle d'une EP qui affirme de vivre la santé de tous, doit réguler les mouvements des élèves et leur éviter la pratique sportive, qui pousser à l'excès. Nous retrouvons ainsi la domestication du corps à travers un réseau de normes, de codes, que critique Lefèvre en 2000.

De plus, sous Vichy, la jeunesse est appréhendée comme à redresser, par les plans physiques et moraux (Helle, les jeunes et la politique de Vichy, 1936) et les JO de 1947 s'inscrivent dans cette vision. Les filles et les garçons n'ont pas les mêmes intérêts, et si les JO de 1946 visent le développement physique et moral par la méthode naturelle par les garçons, les filles font une heure d'EP au moins, remplacée par de l'enseignement ménager (Bay-Lescot, EP et sport sous Vichy, 1938). L'incorporation des valeurs est explicite dans le changement de devise nationale, avec "Travail,

Famille, Patrie"; le gouvernement pétainiste cherche à inculquer une idéologie fasciste valorisant le travail pour les hommes et le rôle de mère à la maison pour les femmes (Muel-Dreyfus, Vichy et l'éternel féminin, 1988).

L'EPS est ainsi conçue et organisée sous Vichy pour l'incorporation de valeurs définies par le législateur, au travers d'un réseau de normes répressives et morales s'illustrant dans les pratiques physiques proposées. L'affirmation de Lefèvre de domestication des corps pour un objectif de "civilité du corps" est alors dominant dans la conception et l'organisation des pratiques physiques scolaires proposées en EPS de 1936 à la fin des années 50.

Cependant, des alternatives existent au travers du courant de l'Éducation Nouvelle, proposant au contraire une approche des corps libres et d'interventions très limitées. En effet, des concepteurs tels que Ernest Coindet participent à la proposition de méthodes plus actives, moins transmimissives (Gleyse, "Taire la chose et dire les mots", 2003). Coindet exercera ainsi à la tête de l'ENEP à partir de 1935, formant les futurs enseignants d'EP à l'importance de l'activité de l'enfant. On retrouve d'ailleurs son influence dans les TD de 1938 qui stipulent qu'il y a beaucoup à tirer de l'Education Nouvelle". La création des CEMEA, centre de formations aux méthodes actives, en 1937 aux portes de l'Éducation Nationale, participe aussi d'une alternative possible à l'unique transmission de contenus hygiéniques, tout comme par exemple lorsque qu'à cette époque "un vent de liberté à soufflé sur nos classes". L'influence de la conception active de l'EP proposée par Coindet "L'activité de l'enfant doit guider l'enseignant" continuera d'influencer l'organisation des pratiques physiques proposées en EPS au travers d'Yvonne Surrel, directrice de l'ENEP jeunes filles jusqu'aux années 60 (Gleyse, 2003). De plus, la sortie de la Seconde Guerre mondiale s'illustre par une émergence des sciences humaines et sociales associées ainsi qu'en EPS (Villeret, 2014), dans une méfiance vis à vis de l'unique référence médicale ayant servi à justifier les idéologies fascistes. La psychopédagogie prend ainsi de l'importance au CAPES et dans les formations, et participe de l'évolution du rapport aux corps et de l'organisation des pratiques proposées en EPS. Ainsi, Aubert propose de s'attacher à l'envie de jeu des élèves pour les faire commencer à pratiquer du rugby (Aubert, "Rugby; moyens d'intéresser les jeunes", Revue EPS, n°2, 1950). Les pratiques sportives font ainsi une apparition progressive en EPS, notamment suite au décret du 25 mars 1950 qui instaure les trois heures hebdomadaires à l'association optative dans les obligations enseignantes (ATH et Saint Martin, Communication AEEPS, 2015). L'affirmation de Lefèvre de la relation de l'élève à son environnement comme s'inscrivant dans un réseau de normes répressives est alors à nuancer pour cette période, l'École Nouvelle et l'introduction timide de pratiques sportives participent à inscrire les pratiques physiques scolaires proposées en EPS dans un réseau de contraintes moins forte.

À partir du début des années 1960, les pratiques sportives deviennent dominantes dans le champ des pratiques physiques proposées en EPS, mais l'affirmation de Lefèvre d'incorporation des valeurs dominantes reste majoritaire jusqu'aux années 1980. En effet, nous montrerons dans cette seconde partie que l'enjeu social se transforme pour devenir centré sur la performance, le quadriplage des corps au travers de relations avec autres, à l'espace et au temps restera de mise par l'intégration de pratiques sportives compétitives. Avec le passage à la II^e République, l'Etat, sous le gouvernement de De Gaulle, entreprend une vaste politique visant à redynamiser la performance de l'économie française (Berstein, La France de l'expansion, 1978), ainsi qu'à redorer l'image du pays à l'international.

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : DISSERTATION

N° Anonymat : A000562948

Nombre de pages : 8

17.5 / 20

Epreuve : 10⁰ Matière : 04.36 Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

L'éducation physique et le sport font partie intégrante de cette politique ambitieuse (Martin, L'École gauloise, 1883), et M. Herzog, en charge de l'EPS et des sports vise à développer la pratique sportive du plus grand nombre afin d'en extraire quelques champions qui feront rayonner la France (Attali et Saint Martin, "La participation de l'EP est-elle une réalité historique?", 2004). Il rend ainsi l'EPS obligatoire au baccalauréat en 1859, transforme la demi-journée de plein-air en demi-journée de sport en 1861, et publie de nouvelles Instructions officielles en 1862. On retrouve dans ces différentes mesures une conception des pratiques à proposer en EPS se limitant au sport, dans un but d'apprentissage technique pour viser la performance. De nombreux enseignants d'EPS s'inscrivent dans cette vision performative et technicienne, comme Blois, qui propose dans la revue EPS une analyse chronophotographique en gymnastique ("Roubaud avance aux barres parallèles", Revue EPS, 1864) ou Fleury et Gerstner qui analysent la réception du ballon comme nécessitant des corrections au niveau des phalanges des élèves (Cahiers techniques de l'ENS, 1859). De cette manière, la conception valorise et proche de celle à l'œuvre dans le milieus fédéral (Stothomé, Technique du volleyball moderne, 1863). On cette conception se traduit au niveau de l'organisation des pratiques par des choix d'apprentissages normés, où les élèves sont corrigés par rapport à la technique à reproduire (Attali, "Le handball: invention d'un sport scolaire", 2014). De plus, leur relation au temps, aux autres et à l'espace est contrainte par des situations décontextualisées de répétition, sans interactions, pour de nombreux enseignants (Attali et Saint Martin, "Le genre des sports collectifs en EPS", 2006). Mais si ces pratiques s'inscrivent dans un véritable culte de la performance pour certains (Ehrenberg, Le culte de la performance, 1881), pour d'autres les pratiques sportives sont un moyen non pas pour performer mais pour se libérer. Ainsi, la FGTR et La Tendance du Manifeste au SNEP défendent la diffusion de pratiques sportives dans une optique guidée par le matérialisme dialectique. Proches du Parti Communiste Français, ces acteurs de l'EPS comme R. Réard et F. Adam connaissent que les pratiques sportives, en tant qu'objets culturels, peuvent servir à l'émancipation des classes populaires de leur domination actuelle. Nous voyons ici que la conception des pratiques physiques proposées diffèrent, mais leur organisation, la mise en œuvre de cette conception sur le terrain reste similaire, avec une référence à la technique sportive. Les débats suscités par cette conception du sport de l'enfant porté par Réard serviront toutefois à passer la focalisation de la technique uniquement à l'intégration de l'enfant dans la réflexion autour de l'organisation des pratiques en EPS. Nous voyons donc que l'affirmation de l'enfance autour d'un "réseau de normes morales" perpétue sa domination dans la conception et l'organisation des pratiques physiques scolaires proposées en EPS, même si certains acteurs au sein de cette mouvance sportive visent une émancipation des individus.

..5.1.8..

Concours section : CAPEPS EXTERNE CAPEPS

Epreuve matière : DISSERTATION

N° Anonymat : A000562948

Nombre de pages : 8

17.5 / 20

Cependant, d'autres acteurs de l'EPS s'opposent à cette mouvance sportive et s'attachent à proposer une conception et une organisation des pratiques physiques en EPS plus libres. Partant de réflexions philosophiques autour du rôle de l'éducation visant à l'emancipation de l'enfant (Sartre, L'existentialisme est-il un humanisme ? 1946), certains enseignants rejettent la technique sportive, qu'ils considèrent comme aliénante, domestiquant le corps (Bernard, Le corps, 1972). Ainsi, Claude Pujade-Renaud propose une conception et une organisation des pratiques radicalement différentes avec de l'expression corporelle. Cette pratique, contrairement à l'organisation des cours de l'EPS sportifs de l'époque, est mixte (Férez, 2004) et concourt un rapport à l'espace et au temps comme "à construire" et non "à reproduire" (Pujade-Renaud, Expression corporelle, Langage du silence, 1974). Ainsi, le courant de l'expression corporelle, diffusé aussi par le GREC à Toulouse se place en rupture d'un modèle idéologique normatif dominant à l'époque (Morales et al., 2019). En terme de choix des pratiques fondatrices, ces acteurs ne se réfèrent pas à des pratiques culturelles, à des référents suffisamment partagés, pour qu'ils fassent écho dans la profession (Frémont et Lemannier, Une révolution artistique manquée ?, 2020). Les tenants de la pratique de l'expression corporelle défendent ainsi une conception et une organisation des pratiques physiques en EPS qui vise à s'opposer à l'incorporation de valeurs dominantes, mais peineront à diffuser ces pratiques dans la profession (Morales et al., 2018).

De plus, d'autres acteurs défendent une organisation et une conception des pratiques tournées vers la nature, s'opposant à l'idéal de performance véhiculé en société. Effectivement, cette période est aussi celle des premières grandes contestations et réflexions à propos de l'environnement, suite notamment à la première marée noire arrivant sur les côtes bretonnes en mars 1967. L'écologie est alors la première préoccupation des français, devant l'aspect économique de la hausse des prix (Sainteny, L'introuvable écologisme français, 1973), et la jeune génération tend à se démarquer de ses aînés, fascinés par l'optimisation du temps et le progrès (Léger et Hervé, le retour à la nature, 1978). Le système scolaire français suit cette tendance avec notamment la circulaire de 1977 qui pose les bases de ce qui est aujourd'hui l'éducation au développement durable. Jacques Kerkhofs, à Bruxelles, propose alors une conception et une organisation des apprentissages visant non à normer les corps, mais à laisser découvrir le milieu marin (Gammes, Communication au CESTI, Lausanne, 2013). Les pratiques physiques sont pour lui à envisager en complémentarité des apprentissages des autres disciplines, afin de permettre aux élèves de s'approprier le milieu marin. Alors que le gouvernement crée par circulaire les Centres d'Animations Sportifs en 1971, viennent le lieu autre pratique fédérale et EPS scolaire, J. Kerkhofs crée un centre d'éducateurs au milieu marin en 1974. À travers cet exemple, nous voyons comment certains acteurs proposent des alternatives à une conception et une organisation des pratiques physiques qui ne faisaient que transmettre les valeurs dominantes, ici de performance. L'affirmation de Lefèvre (2000) est alors à nuancer au regard de la diversité des pratiques enseignantes permettant à des visions alternatives d'émerger en EPS.

...1.8..

À partir des années 1980, l'enjeu social dominante devient progressivement la gestion de soi, dans une perspective managériale, et le vivre ensemble. Au cours de cette troisième partie, nous montrerons donc que l'incorporation de valeurs dominantes par une domestication des corps continue d'être pertinente jusqu'en 2020, même si l'on perd en domination. En effet, le monde du travail se transforme énormément au cours de cette période, la gestion des ressources humaines prenant une place de plus en plus importante (Sue, La naissance des hommes, 1997). De plus, les institutions sociales qui entourent le quotidien semblent à bout de souffle en termes de réputation des individus, l'Ecole, la famille et les religions perdant de leurs valeurs symboliques (Dubet, Le déclin des institutions, 2002). Les individus sont alors amenés à s'auto-gérer dans une société plus fluide (De Lomay, Suivre la vie, comment survivre dans une société fluide, 2012), et l'on retrouve cet enjeu dans les textes officiels de l'EPS, avec l'apparition de l'objectif de "gérer sa vie physique" dans les programmes de 1996. La conception de l'EPS valorisée devient alors celle d'une EPS permettant la construction d'une citoyenneté sociale et sportive (Ganner-Raimondi et al., "La citoyenneté : un concept synonime", 2014). Or, la tendance à concevoir les pratiques physiques comme permettant aux élèves d'apprendre à se gérer en tant que citoyens est d'abord très civique, et les programmes de 2002 contiennent ainsi 22 fois le mot règle. Si, à premier abord, cette dévolution de l'organisation à l'élève peut sembler relever d'une libération des corps, il nous semble qu'elle tient surtout d'une incorporation plus profonde et implicite des normes (Foucault, 1982). Ainsi, la citoyenneté comme l'envisage Schneppen renvoie à une dimension civique, autour des droits et devoirs mais aussi à des dimensions sociales et culturelles (La citoyenneté, 2000). Dans ce cadre, les propositions autour de l'utilisation de l'AS comme vecteur de citoyenneté semblent dépasser l'objectif de "civilité du corps" pour aller vers la citoyenneté. De Bouch propose ainsi un lien entre EPS et AS autour du VIT afin de responsabiliser les élèves vis-à-vis de la vie en collectivité (De Bouch, "De la frime à la responsabilité en VIT", Contrepied 22, 2008). L'organisation qu'il défend nuance l'affirmation de Lefèuvre sur le risque de normes dans la mesure où les élèves participent à sa construction. Nous voyons ici que si la conception et l'organisation des pratiques physiques scolaires en EPS reste à regarder sous l'angle de l'incorporation des valeurs dominantes, les propositions enseignantes ne s'inscrivent plus totalement dans une domestication des corps.

Cependant, la conception rituelle de l'enseignement de l'EPS s'inscrit en rupture avec l'affirmation de Lefèuvre, dans la mesure où l'organisation des pratiques est dépendante de l'expérience de l'élève dans ce contexte. En effet, Durand, avec Chauvière et Surviettement (2001) propose une conception de l'enseignement de l'EPS qui s'attache à comprendre ce que vivent l'enseignant et l'élève dans les pratiques proposées en EPS. S'inscrivant dans le cadre du cours d'action (Theureau, 2004), de nombreux autres acteurs de l'EPS adaptent leurs réflexions autour de l'organisation des pratiques en fonction de l'expérience qu'a fait les élèves (Saury et al., Actions, significations et opportunités, 2013). Les objets sont dans cette optique considérés vis-à-vis de l'activité de l'élève, pour comprendre et modifier son rapport à l'espace (Komer et Adé, Les objets dans la formation, 2010). Szerdahelyi soutient ainsi que l'enseignant pratiquant sportif, actif laisse place à un enseignant plus reflexif (Szerdahelyi, Les enseignants d'EP. Éléments pour une histoire sociale et sexuelle, AFRAFS, 2012). Depuis leur formation en STAPS et au travers des injunctions du législateur, les enseignants sont ainsi amenés à revenir des pratiques refléchies

(Schön, le praticien réfléchi, 1983) mobilisant les apports scientifiques afin de comprendre et d'adapter leur organisation des pratiques physiques proposées. Le référentiel de compétences du professeur (2013) souligne ainsi l'importance de l'épanouissement de l'élève et de son "développement personnel". Nous voyons ici un déplacement de la focalisation de la conception à l'organisation, discutée pour l'épanouissement de l'élève. L'affirmation de l'efficacité d'une domestication du corps semble alors dépassée par une attitude réflexive renouvelée de la part de l'enseignant d'EPS, afin de s'assurer que l'expérience de l'élève ne soit pas uniquement celle d'un réseau de normes et d'interdits" en EPS.

Au cours de ce devoir, nous avons donc montré la domination relative d'incorporation des valeurs dominantes dans la conception et l'organisation des pratiques physiques scolaires proposées en EPS depuis 1996. En effet, si l'enjeu social priorordial, d'hygiène, de performance puis de citoyenneté a poussé les législateurs à développer une certaine "civilité du corps", la diversité des pratiques enseignantes nous a permis de nuancer ce propos. Nous avons ainsi montré que des enseignants proposaient des alternatives afin d'aviver l'émancipation de l'élève au-delà d'un réseau de normes, dans le courant de l'Education Nouvelle, de l'expression corporelle ou avec les apports de l'action rituelle.

Cette réflexion sur la place du corps dans la conception et l'organisation des pratiques en EPS semble d'actualité puisque certains acteurs de l'EPS déplorent une "éradication des pédagogiques" au profit des compétences entrepreneuriales (Gleyse, "L'éradication des pédagogiques", 2011). En effet, si les textes officiels s'attachaient en 1998 à décrire ce que devraient aussi être la méthode pédagogique employée, les étapes à employer, les derniers programmes semblent laisser une grande marge de manœuvre à l'enseignant. Dans ce cadre, la conception des pratiques physiques proposées en EPS par l'enseignant semblerait gagner en importance puisqu'elle serait plus libre de s'exprimer face aux élèves. Si les finalités et les choix de pratiques possibles restent encadrées, la mise en œuvre pédagogique, plus libre devrait pouvoir être discutée et reflétée par les enseignants, étudiants et le reste de la communauté éducative. Il nous semble alors indispensable de continuer à valoriser et affirmer l'importance des périodes de stages et de formation continue, afin que la place des corps et les valeurs véhiculées puissent être discutées en termes d'organisation, de pratiques, et pas seulement de conception.